

Objectifs :

- Renforcer la pertinence, la cohérence et l'efficacité de l'accueil des porteurs de projets.

Contexte :

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche s'est doté dès sa création en 2001, d'une mission économique opérationnelle car une large partie de son territoire, en reconversion industrielle, souffre d'un manque de renouvellement des activités. La charte fait une large place à l'appui des nouvelles activités. Elle est portée par un syndicat mixte élargi à une diversité d'acteurs économiques. Suite à des constats problématiques sur l'accès au foncier, l'accès au logement, le maintien des services, les réponses aux enjeux sont, dès le départ, envisagées de manière transversale.

Le Parc s'engage alors avec le syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise dans un programme LEADER+ sur le thème fédérateur de l'accueil de nouveaux acteurs locaux et l'accueil d'entreprises.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) "Monts et Montagne d'Ardèche" se donne comme priorité de renforcer la coopération et la complémentarité de l'action entre les différents acteurs impliqués tout en assurant le lien entre l'ensemble des problématiques concernées.

Démarches et résultats :

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche porte le projet de création et d'animation d'un dispositif partenarial d'accueil des porteurs de projets dans le cadre du programme européen LEADER+. Un « Observatoire de l'accueil », aujourd'hui nommé « Carrefour de l'accueil » est mis en place pour fédérer l'ensemble des intervenants sur la création d'activités, l'emploi et la formation, l'habitat et les services. Il vise à mettre en place une action concertée et une répartition optimale des rôles et compétences.

- Etat des lieux Une méthodologie participative, établie de concert avec les Centre régional de développement rural (CRDR) et l'animation technique régionale des sites de proximité Rhône-Alpes, permet la co-construction d'un organigramme d'acteurs. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier qui fait quoi, par groupe thématique, pour ensuite créer un organigramme complet intégrant les différentes échelles territoriales et compétences d'intervention. Cet état des lieux permet de mettre en évidence les doublons et incohérences.
- Le groupe travaille ensuite de manière plus prospective sur une répartition plus optimale des rôles. Cet organigramme renouvelé est formalisé au sein d'un outil commun à destination des porteurs de projets (site Internet, guide), de manière à les orienter

Thème ressource:

[Économie](#) ^[6]

[Développement social](#) ^[7]

Document(s) :

[Création / reprise d'activités en milieu rural : les plus value d'une approche environnementale](#) ^[8]

[Les pratiques d'accueil des porteurs de projet](#) ^[9]

Expériences:

[Une maison pour l'emploi et la formation des porteurs de projets](#) ^[10]

[Une bourse aux locaux pour les porteurs de projets](#) ^[11]

[Les entreprises disposent d'un lieu d'accueil à la Maison du Parc](#) ^[12]

- efficacement et rapidement vers les personnes compétentes, en fonction de leurs besoins.
- Parallèlement, une étude est menée pour identifier et analyser les besoins des porteurs de projets : analyse des profils par activité, des facteurs favorables ou défavorables à l'installation et à leur réussite dans le long terme. Il s'agit de permettre à chacun d'orienter son action et de fixer des priorités basées sur l'identification des problèmes.
 - Les conclusions de l'étude ont été présentées dans un colloque organisé en 2005 sur le territoire, destiné à mobiliser les élus communaux sur ces questions.

Au coeur du dispositif se trouvent les « sites de proximité ». Le principe de ces structures expérimentales, propres à certains territoires ruraux de la Région Rhône-Alpes, est de faciliter l'accueil d'actifs par une action localisée et la mise en réseau de l'ensemble des publics concernés (associations, collectivités locales, entreprises, particuliers). Ces lieux ressources ont pour triple mission de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation, d'accompagner les porteurs de projets et de construire une offre d'activités. Ils constituent un réel atout en terme d'expérience et d'ingénierie. Les actions s'organisent autour d'un comité de concertation et de suivi local.

Malheureusement, ces sites n'intervenant que sur une partie du territoire, une double question a rapidement été posée : comment assurer la coordination et la complémentarité entre le Parc et les sites existants et comment agir sur les zones non couvertes ?

Une convention fut établie pour régir la répartition des rôles, en fonction des compétences et des capacités d'expertise de chacun. Il est ainsi prévu que le Parc intervienne sur les projets liés à ses missions : environnement, énergie, productions et savoir-faire spécifiques, activités culturelles liées aux patrimoines, activités de pleine nature...

En 2004, le bilan est fait d'un partenariat fertile et diversifié : sur l'organisation et l'animation de journées d'information, sur des études, pour une orientation croisée des porteurs de projet.

Quelques chiffres :

- Le Parc et 2 sites se sont associés sur 7 projets,
- 25 porteurs de projet ont été orientés par le Parc vers les sites,
- 16 porteurs de projet ont été orientés par les Sites vers le Parc

Atouts et limites :

Le Programme Leader+ a constitué un sérieux atout favorisant l'implication opérationnelle du Parc sur le thème et lui permettant d'être reconnu comme légitime, notamment en terme d'innovation. Des difficultés ont toutefois été rencontrées. La réalisation de l'organigramme d'acteurs a été ralentie pour plusieurs raisons :

- Sur les thèmes habitat et services : il fut difficile d'identifier les acteurs impliqués (« qui fait quoi ») du fait d'un déficit d'acteurs locaux.
- Sur les thèmes création d'activités et emploi/formation

: des difficultés sont intervenues au niveau de la répartition des tâches (« qui doit faire quoi ») et de la désignation délicate, mais apparue comme nécessaire, d'un chef de file. Le risque d'un blocage exige d'être prudent.

S'appuyant sur l'expérience du projet « Cap-actif » du Parc de Livradois-Forez, le Parc et les partenaires ont alors choisi en 2006 de faire appel à un animateur extérieur au territoire, gage de neutralité.

Face au positionnement d'un nombre grandissant de territoires sur ce thème, un des enjeux identifiés pour la suite est d'avancer sur la coopération inter-territoires (EPCI, Pays...), afin d'éviter les concurrences et les incohérences entre territoires de projet.

Date de début : 2001

Date de mise à jour : Lundi 7 jui 2014

:

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Type d'intervention : Information -
communication

Partenaires :

Animation technique régionale des sites de proximité en Rhône-Alpes

Tags :

Renforcer la cohésion sociale ^[1]

Renforcer le tissu économique ^[2]

Promouvoir la solidarité entre territoires ^[3]

Économie ^[4]

Social ^[5]

Source URL: <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/un-carrefour-de-laccueil-disposition-des-porteurs-de-projets>

Liens

[1] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/renforcer-la-cohesion-sociale>

[2] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/renforcer-le-tissu-economique>

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/promouvoir-la-solidarite-entre-territoires>

[4] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/economie>

[5] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/social>

[6] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/economie>

[7] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/developpement-social>

[8] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/creation-reprise-dactivites-en-milieu-rural-les-plus-value-dune>

[9] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/content/les-pratiques-daccueil-des-porteurs-de-projet>

[10] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/une-maison-pour-lemploi-et-la-formation-des-porteurs-de-projets>

[11] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/une-bourse-aux-locaux-pour-les-porteurs-de-projets>

[12] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/les-entreprises-disposent-dun-lieu-daccueil-la-maison-du-parc>